

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
COMMUNE DE MONTBOLO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N° 19 / 2026

Convocation en date du mardi 21 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : 11

Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :

Séance du mercredi 29 avril 2026

Sous la présidence de Mme Marie-José MACABIES, Maire.

A la Mairie de Montbolo

Présents : Mme Marie-José MACABIES (Maire), M. Éloi BELLIER, Mme Joëlle CAYRE, M. Aymeric LANEZ, Mme Marie-Emmanuelle BELLIER, M. Éric VÉZIAT, Mme Stéphanie MARTIN, M. Patrice MOLINES, M. Mathieu SABARD, Mme Manon GAYTON, M. David LARISTAN

Procurations :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. Éloi BELLIER assisté de M. Jérôme BRUNA secrétaire de mairie

Objet de la délibération : Vote des membres de la Commission d'Appel d'Offres (délibération 19 – 2026)

Mme le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est présidée de droit par le maire (ou son représentant),

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) est composée, en plus du Maire ou son représentant, de trois membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant que les membres de l'assemblée sont d'accord pour voter selon les modalités du scrutin public (main levée),

Considérant que Mme MACABIES Marie-José est Présidente d'office de cette commission en tant que Maire de la commune de Montbolo ;

En conséquence, il sera proposé au Conseil municipal :

- D'ÉLIRE les membres de la Commission d'Appel d'Offre du Conseil Municipal de Montbolo durant la mandature 2026 – 2032

Le Conseil présente :

- Membres titulaires : Mme Stéphanie MARTIN, M. Éloi BELLIER, M. David LARISTAN ;
- Membres suppléants : M. Aymeric LANEZ, Mme Joëlle CAYRE, M. Patrice MOLINES ;

Il est ensuite procédé au vote :

- Nombre de votants = 11
- Suffrages exprimés = 11

Ainsi répartis :

- La liste des membres titulaires et des membres suppléants obtient **11 voix**.

Sont ainsi déclarés élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Mme Stéphanie MARTIN, M. Éloi BELLIER, M. David LARISTAN : membres titulaires, pour faire partie, avec Mme le Maire, Président, de la Commission d'Appel d'Offres ;
- M. Aymeric LANEZ, Mme Joëlle CAYRE, M. Patrice MOLINES : membres suppléants, pour faire partie, avec le Président et les élus titulaires, de la Commission d'Appel d'offres ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, à Montbolo, le 30 avril 2026.



Le Maire,
Marie-José MACABIES,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité, ou contentieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr